



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Travaux de rehausse du niveau de protection face aux inondations - ville d'Apt.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE

Raison sociale

SIRCC-EPAGE

N° SIRET

20004653000024

Type de société (SA, SCI...)

Syndicats

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

PERELLO

Prénom(s)

Didier

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau., 10A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Cette demande est réalisée dans le cadre d'un dossier d'autorisation des travaux de rehausse du niveau de protection face au risque inondation et reouverture de l'espace de mobilité du cours d'eau dans la traversée urbaine de la ville d'Apt. Le projet se découpe en deux phases de travaux : - Augmentation du niveau de protection de la cité scolaire en confortant et rehaussant les digues existantes. - Reouverture du lit de la rivière (Calavon-Coulon) en démolissant 5 000m² de parkings construits dans le lit mineur du cours d'eau dans les années 1970. Ces travaux s'accompagneront d'aménagements paysagers, pédagogiques et environnementaux (lutte contre les espèces invasives, pose de nichoirs à chiroptères, parcours pédagogiques) définis dans le programme de travaux du projet.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet de travaux porte sur 3 piliers principaux : • Diminuer la vulnérabilité des personnes et des biens face au risque inondation en rehaussant les digues existantes et en redonnant au cours plus de mobilité dans sa traversée urbaine en démolissant des parkings situés en lit mineur (en définissant un niveau de protection valide par les élus du Bassin Aptésien), • Requalifier le cours d'eau dans sa traversée urbaine et restaurer ses fonctionnalités écologiques, • Aménager des espaces de cheminements doux et de détente le long des berges du Calavon en lien avec les projets de développement de la Ville d'Apt. Le Programme d'Aménagement du Bassin Aptésien se divise en deux grands volets, l'un portant sur les aménagements de la traversée d'Apt ; et l'autre sur les protections de berge du bassin aptésien en amont et aval de la ville.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Phase 1 : Reprise et rehausse du mur du camping « Les Cedres » Fermeture amont vers le talus naturel et rehausse partielle du mur du college-lycee Reprise de la partie haute du mur en rive droite entre la passerelle piétonne du college et le pont des Cordeliers Pose de panneaux pédagogiques, nichoirs, fresques murales Accès au lit du Calavon depuis la passerelle Pierre Ely Escalier d'accès au lit du Calavon depuis l'entrée Est de la ville d'APT Lutte contre les espèces invasives Confortement mur RG par paroi clouée Phase 2 : Confortement de la berge rive droite sous escarpement rocheux Suppression partielle du Parking de la bouquerie (mise en place pente douce végétale) Renforcements du mur P2 de type ancrage en pied de mur Reouverture sous le pont de la Bouquerie Amenagements paysagers de mobilier urbain, vegetation et zones ombragees, deambulation piétonne Suppression totale du parking de la Poste Amenagement d'aires de détente Pose de clapets anti-retours

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Demantelement du chantier entre chaque phase Exploitation : suivi des ouvrages de protection contre l'inondation par le SIRCC-EPAGE dans le cadre des missions de la GEMAPI Le projet de travaux decrit ici constitue l'action 6.5 du programme PAPI.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier d'autorisation environnementale (sans etude d'impact) ; Dossier d'incidence NATURA 2000 ; Etude de Dangers (EDD) ; Declaration d'Interet General (DIG) ; RNT ; Enquete publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Rehausse de murs existants Reprise de l'ancrage des murs existants Deblais et terrassements enrochements libres et liaisons Deblais et demolition des ouvrages existants Refection enrobe existant	(210, metres lineaires) (2 370, metres lineaires) (23 820, metres cubes) (5 550, metres cubes) (2 490, metres cubes) (720,

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 237 Voie : Rue du Docteur Theodore Marcel

Lieu-dit :

Localité : 237 Rue du Docteur Theodore Marcel 84400 Apt

Code postal : 84400 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 5°24'27"E Lat. : 43°52'42"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 05° 24' 27"E Lat. : 43° 52' 42"N

Point de d'arrivée : Long. : 05° 23' 28"E Lat. : 43° 52' 37"N

Communes traversées :

Apt

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Zonage Natura 2000, Zonage PPRI PLU et SCOT Pays d'Apt en vigueur

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Non applicable

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Non applicable
En zone de montagne ?	☐	☒	Non applicable
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Non applicable
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Non applicable
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Territoire du Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL)

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Non applicable
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Non applicable
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Non applicable
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRi Plan de prevention du risque inondation
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRi approuve en 2024
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Non applicable
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Non applicable
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Non applicable
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Non applicable

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Site NATURA 2000 delimite par le Parc Naturel Regional du Luberon (PNRL) ; couvrant l'entierete du cours d'eau Calavon-Coulon.
D'un site classé ?	☐	☒	Non applicable

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Non applicable
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Non applicable
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet prévoit la suppression de 5 000 m ² de parkings dans le lit mineur du cours d'eau. Une fois ces parkings enlevés, le projet prévoit un retalutage en pente douce avec ancrages en enrochements liaisons à intervalles réguliers pour stabiliser la berge. Les parkings actuels sont construits sur du remblais en tout-venant, les pentes douces seront faites à partir de nouveaux matériaux qui
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Non applicable
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Non applicable

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Travail en coherence avec le schema directeur d'assainissement de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) pour la gestion des canalisations d'eaux usees bordant actuellement le cours d'eau. La CCPAL prévoit une securisation de ces reseaux, et le schema preconise un deplacement des reseaux sous la voirie lors des travaux realises par le SIRCC.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Precautions a prendre lors des phases chantier, notamment lors de la creation d'acces aux engins de chantier ; cependant aucune perturbation de la biodiversite existante n'est prevue (travail en assec).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Redaction d'un dossier d'incidence NATURA 2000 lors de la realisation de la demande d'autorisation des travaux.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Non applicable
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Non applicable
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La zone des travaux est soumise au Risque inondation L'objectif des travaux est d'ameliorer le niveau de protection face a ce risque.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Non applicable
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Non applicable

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Amene, depot et repli de chantier
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La phase 2 des travaux prevoit un chantier en contrebas du centre ubrain d'Apt (traversee du cours d'eau au milieu de la ville). Nuisances sonores probables lors de la phase travaux
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Non applicable
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Non applicable
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Non applicable
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	La phase 2 des travaux prevoit un chantier en contrebas du centre urbain d'Apt (traversee du cours d'eau au milieu de la ville). Vibrations probables lors de la phase travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Non applicable
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Non applicable
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Non applicable
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Non applicable
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Non applicable
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
Émissions				

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Non applicable
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Excavation de remblais en tout-venant provenant des fondations des parkings en place. Ces déchets minéraux inertes devront être évacués et traités.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Modifications paysagères prévues dans le programme de travaux ; ayant pour objectif : • Requalifier le cours d'eau dans sa traversée urbaine et restaurer ses fonctionnalités écologiques, • Aménager des espaces de cheminements doux et de détente le long des berges du Calavon en lien avec les projets de développement de la Ville d'Apt.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Suppression de près de 250 places de stationnement dans le lit du cours d'eau. La mairie d'Apt propose des solutions alternatives pour compenser les places de stationnement.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Non applicable

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Non applicable

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les incidences environnementales ont été étudiées au stade AVP définitif lors de la constitution du programme de travaux. Aucune incidence environnementale négative n'est engendrée par l'accomplissement des travaux. Des préconisations spécifiques seront à prendre en considération lors de la phase chantier du programme, définies dans le dossier d'autorisation environnementale à venir. L'ensemble des incidences environnementales décrites figure en annexe jointe à la présente demande.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Huit (8) scénarios différents ont été étudiés lors de l'élaboration du programme de travaux. Le scénario retenu a un impact minimal sur l'environnement : reouverture du lit du Calavon et consolidation des digues existantes. Cette action fait partie du programme PAPI 2 Calavon-Coulon 2024-2030.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La nature des travaux tend vers l'amélioration du patrimoine écologique de la traversée d'Apt, notamment en redonnant son espace de mobilité au cours d'eau dans la traversée urbaine de la ville. Le dossier d'autorisation des travaux sera accompagné d'un dossier d'autorisation environnementale, avec un dossier d'incidence Natura 2000 complémentaire. Cette action fait partie du programme PAPI 2 Calavon-Coulon 2024-2030.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom PERELLO

Prénom Didier

Qualité du signataire President du SIRCC-EPAGE

À APT

Fait le 21-08-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)